

G.R.S. DU MACONNAIS Section tir à l'arc



Vous êtes cordialement invités à participer à la :

Rencontre interclubs « la FLECHE d'OR de Mâcon » Le Mardi 12 mars 2019

Ouverture de la salle : 8h00 - Chaussures de sport fermées, tenue blanche ou votre tenue de club.

Grefe : 8h00 – Café et brioche offerts

Echauffement : 8h45

Début du tir : 9 h00 (2 volées d'essai)

Fin du tir : 16h00

Pot de l'amitié : 16h30

Droit d'inscription : 40 € par équipe (de 3 ou de 4 archers) .

Règlement :

- Tir non-stop pendant 7 heures, volées de 3 flèches, séries de 10 volées, nombre de séries selon le temps disponible.
- Tir en salle à 18 m, sur tri-spots de 60 limités au bleu (10 à 6), ou 40 pour les arcs à poulie (un seul arc à poulies par équipe).
- Les équipes sont composées de 3 archers mini ou 4 maxi, du même club, et sans possibilités de modification pendant la rencontre. Les équipes peuvent être mixtes, féminines ou masculines, chaque archer doit être licencié et assuré.
- Chaque archer tire ses 3 flèches puis va au résultat ; le même archer peut continuer à tirer, ou être relayé par un co-équipier, à la convenance de l'équipe.
- Nombre total d'équipes limité à 28 (2 équipes par travée x 14 travées) qui tirent en même temps. 3 équipes maximum par club ; priorité est donnée aux premiers inscrits, les équipes excédentaires seront mises en liste d'attente.

Le classement par équipes « **LA FLECHE d'OR de MACON** » est fait sur le total des points réalisés sur l'ensemble des séries effectuées durant les sept heures.

Repas à prendre sur place :

- Saucisson chaud au beaujolais avec pommes vapeur – fromage – dessert – café- vin
- Repas = 10,00 €, à régler avec l'inscription

Sinon, apportez votre repas tiré du sac ; votre boisson pourra être achetée à la buvette et des tables pour le pique-nique vous seront réservées.

L'apéritif est offert aux archers, et une buvette est ouverte toute la journée. Des lots seront distribués au cours de la journée.

Inscription pour le 25 février 2019 au plus tard à adresser avec le chèque d'inscription + repas à :

Daniel Fouilloux (votre interlocuteur avant la rencontre)

222 Rue des Traversailles

71000 Sennecé Les Mâcon

Tel. 06 38 18 52 38 - mail : fouilloux.daniel@gmail.com

Contact le jour de la rencontre :

- Jocelyne GUERIN 06 37 06 89 77

Pages suivantes : formulaire d'inscription et plan d'accès



G.R.S. du Mâconnais

Section Tir à l'Arc

Formulaire d'inscription
Concours de la Flèche d'Or

Mardi 12 mars 2019

Club :

Personne du club à contacter :

Mail :

Tél :

	NOM	Prénom	CATEGORIE D'ARC		REPAS
			Classique	Poulies	
EQUIPE 1					
EQUIPE 2					
EQUIPE 3					

Nombre de repas supplémentaires pour les non-tireurs :

Nombre total de repas :

Montant de votre chèque :

Chèque à l'ordre du "GRS du Maconnais" à joindre impérativement à l'inscription
(40 € par équipe et 10 € par repas)

Délai de rigueur de l'inscription et de réception du chèque : le 25 février 2019



GRS du Mâconnais

Section Tir à l'arc

Fiche club : **Mâcon**

Association :

Groupement de la Retraite Sportive du Mâconnais

Contacts

Responsable de la section :

Joselyne GUERIN - 06 37 06 89 77 reneios71@orange.fr

Responsable adjoint :

Daniel FOUILLOUX - 06 38 18 52 38 fouilloux.daniel@gmail.com

Adresse courrier postal

Daniel FOUILLOUX
222, rue des Traversailles
71000 SENNECE les MACON

Salle

Complexe sportif de tir à l'arc *Jean BURNICHON*

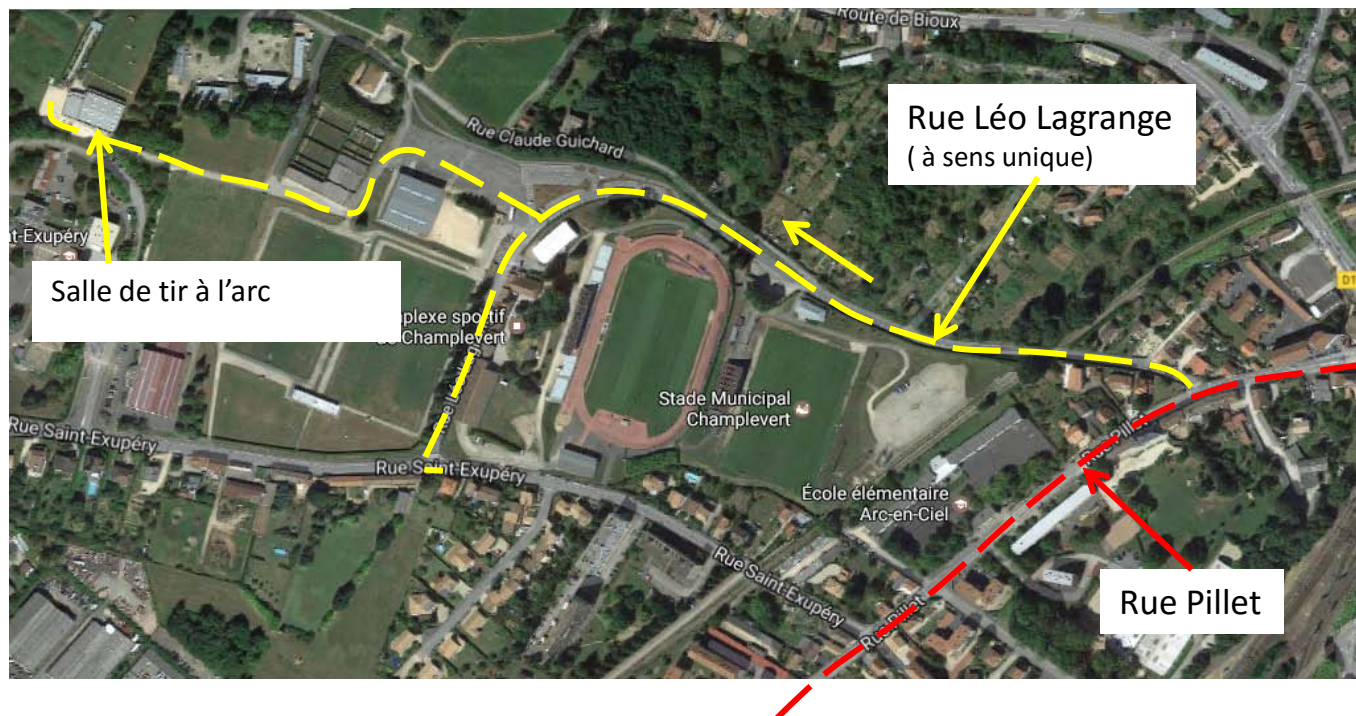
CHAMPLEVERT

rue Léo LAGRANGE

71000 MACON

Coordonnées GPS : 46°17'58.2"N / 4°48'23.7"E

Plan d'accès





G.R.S. du Mâconnais

Section Tir à l'Arc

Formulaire d'inscription
 Concours de la Flèche d'Or
 Mardi 12 mars 2019

Club :

Personne du club à contacter :

Mail :

Tél :

	NOM	Prénom	CATEGORIE D'ARC		REPAS
			Classique	Poulies	
EQUIPE 1					
EQUIPE 2					
EQUIPE 3					

Nombre de repas supplémentaires pour les non-tireurs :

Nombre total de repas :

Montant de votre chèque :

Chèque à l'ordre du "GRS du Maconnais" à joindre impérativement à l'inscription
 (40 € par équipe et 10 € par repas)

Délai de rigueur de l'inscription et de réception du chèque : le 25 février 2019

Pour le cas où les clubs extérieurs inscriraient moins d'équipes que le maximum, Mâcon pourra présenter une 4ème équipe.

(19 clubs invités x 3 équipes maxi par club = 57 équipes, alors qu'il n'y a que 28 places)

Vous pouvez vous inscrire ci-dessous, mais votre participation à la rencontre n'est pas assurée.

	NOM	Prénom	CATEGORIE D'ARC		REPAS
			Classique	Poulies	
EQUIPE 4					

29/01/2019

CLUBS	Nbre équipes
ATTIGNAT	3
BELLEY	
BOURG EN BRESSE	1
BOURGOIN	
CHALON SUR SAONE	3
CHAUFFAILLES	3
CODERS VILLEURBANNE	2
FEURS	
LA CLAYETTE	1
LE CREUSOT	2
LOUHANS	
MACON	3
MONTCEAU	3
MONTREAL NANTUA	2
OYONNAX	2
ST PRIEST	1
VAULX EN VELIN	1
VENISSIEUX	
VIRIAT	1

totaux : 28